

REPUBLICQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2023.01.10 Du 13 février 2023
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-trois, le 13 février à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 7 février, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD 	Objet : Dénomination d'une voie – Allée des marottes	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20230213-DEL2023-01-10-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023 </div>
SECRETAIRE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales,	
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 25 POUVOIRS : 9 VOTANTS : 34	Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement - Bâtiments - Transports réunie le 1 ^{er} février 2023,	
POUR : 33 CONTRE : 1	Vu le projet de construction de 48 nouveaux logements porté par le bailleur Immobilière 3F,	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE <u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Olivier MOUSTACAS Geneviève SALSAT Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON	Vu l'implantation de ce nouveau programme en cœur d'îlot, à proximité de l'avenue Corneille et desservi par une voie en impasse ne portant pas de nom, dans le prolongement de la sente de la Gare, Considérant la nécessité de dénommer cette voie d'accès aux futurs logements, Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A LA MAJORITE des membres présents et représentés, Contre : A. BLOCH. DECIDE : D'autoriser Monsieur le Maire à dénommer la voie desservant les futurs logements implantés à proximité de l'avenue Corneille « allée des Marottes ».	
ABSENT EXCUSE : GEORGES LEFEBURE ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : JEAN-CHRISTIAN SCHNELL A SYLVIE D'ESTEVE VALERIE LABORDE A OLIVIER DELAPORTE BIRGIT DOMINICI A SOPHIE TRINIAC NAÏMA CONTE EL ALAMI A FRANÇOISE ALBOUY VINCENT POUYET A BENOIT VIGNES	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="523 1339 954 1608" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> Acte rendu exécutoire en vertu de son Dépôt en Préfecture le 20/02/23 et de sa publication le 23/02/23  Par délégation  Audrey BELLOIR Directrice du Pôle Administration Générale et Relations aux Citoyens </div> <div data-bbox="1129 1339 1481 1541" style="text-align: right;"> Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE </div> </div> <p style="text-align: center; margin-top: 20px;"><i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i></p>	

PIERRE QUIGNON-FLEURET A PIERRE SOUDRY JULIETTE DECAUDIN A DOMINIQUE PAGES CARMEN OJEDA-COLLET A JEAN- FRANÇOIS BARATON STEPHANE MICHEL A JEAN-FRANÇOIS THOMAS	
---	--